

Territoire palestinien : L'ONU recommande le gel de toutes les nouvelles colonies israéliennes

7 novembre 2008 – Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a remis vendredi son premier rapport à l'Assemblée générale sur la poursuite de la construction de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires arabes occupés et des actes de violence commis par les colons israéliens à l'encontre des Palestiniens, recommandant le démantèlement de tous les nouveaux avant-postes et le gel des colonies existantes.

« Le gouvernement israélien devrait honorer ses engagements, tels qu'ils sont énoncés dans la Feuille de route et réaffirmés dans la déclaration commune d'Annapolis de novembre 2007, à savoir démanteler immédiatement les avant-postes des colonies de peuplement construites depuis mars 2001 et bloquer, conformément au rapport Mitchell, toute activité d'implantation de colonies de peuplement (y compris la croissance naturelle des colonies de peuplement) », recommande un [rapport](#) du Secrétaire général à l'Assemblée générale rendu public vendredi, et préparé par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ([HCDH](#)).

Ce rapport était rendu en application d'une [résolution](#) 62/108 de l'Assemblée générale.

« Le gouvernement israélien devrait prendre des mesures pour faire cesser les attaques des colons israéliens à l'encontre de la population civile du territoire occupé, et veiller à ce que les incidents causés par ses colons fassent l'objet d'une enquête en bonne et due forme et à ce que réparation soit accordée aux victimes de cette violence », recommande par ailleurs le rapport.

Compte tenu de l'aggravation de la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé, « toutes les parties et la communauté internationale doivent agir pour protéger les civils, aussi bien palestiniens qu'israéliens », souligne le document.

Un autre [rapport](#) du Secrétaire général concernant cette fois « les droits

de l'homme du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est », a également été remis à l'Assemblée générale vendredi.

Le rapport analyse la « politique de bouclages et de graves restrictions, y compris son impact sur la situation socioéconomique du territoire palestinien occupé, la construction du mur, et les destructions de biens et les conditions de détention des prisonniers palestiniens en Israël ».

Le document recommande à l'Assemblée générale de « solliciter l'assistance du Conseil de sécurité pour l'application de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 2004 sur les Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé ».